GebäudeKlima Schweiz
ImmoClimat Suisse
ImmoClima Svizzera

Conditions générales applicables aux formations, cours et événements d'ImmoClimat Suisse

Organisateur	ImmoClimat Suisse, ICS
Organisation des cours, renseignements et conseils	ICS, Eichistrasse 1, 6055 Alpnach 041 670 02 02 | info@gebaeudeklima-schweiz.ch
Informations sur internet	gebaeudeklima-schweiz.ch/fr/formation
Lieux de formation	Selon les indications figurant dans les annonces de cours ou les invitations aux événements. Nous nous réservons le droit de modifier les lieux de cours à court terme.
Inscription	Inscription avec les formulaires correspondants sous le lien suivant : gebaeudeklima-schweiz.ch/fr/formation Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Dès que la réalisation du cours est assurée, la convocation à l'enseignement/au cours est envoyée par e-mail.
Frais de cours	Le support de cours est inclus dans le prix du cours. Les repas de midi et les pauses sont à payer individuellement, sauf si cela est explicitement mentionné dans l'annonce du cours. Sont considérées comme entreprises membres de ICS les entreprises qui sont membres actifs ou passifs de ICS.
Conditions de paiement	Les frais de cours sont facturés avec la convocation au cours et doivent être versés dans les 14 jours à compter de la date de la facture, au plus tard toutefois avant le début du cours.
Désinscription	**L'annulation d'un cours ou d'un cycle de formation entraîne des démarches administratives.** Selon la date de désinscription, les frais de cours sont entièrement ou partiellement annulés. Les règles suivantes s'appliquent : Moment de la désinscription — Frais d'annulation Jusqu'à 21 jours avant le début du cours — frais de traitement de max. Fr. 100.- Jusqu'à 14 jours avant le début du cours — 30 % des frais de cours jusqu'à 1 jour avant le début du cours — 80 % des frais de cours Après le début du cours — 100 % des frais de cours Les jours/leçons de cours non suivis ne peuvent pas être rattrapés et ne sont pas remboursés. En cas de non-présentation ou d'interruption du cours par le participant, les frais de cours seront intégralement perçus.

Désinscription (suite)	En cas de maladie ou d'accident, les frais d'annulation ne sont pas facturés sur présentation d'un certificat médical suisse. Au lieu de se désinscrire, le participant ou son employeur peut également indiquer une autre personne, qui suivra le cours. La condition est que cette personne remplisse également les conditions d'admission.
Réalisation du cours	ICS se réserve le droit d'annuler des cours pour des raisons organisationnelles (par ex. nombre insuffisant de participants). Dans ce cas, les frais de cours déjà payés seront remboursés. Les changements d'horaire, de lieu de déroulement, de professeur ainsi que les modifications mineures du programme d'enseignement restent également réservés. Aucune prétention financière ne peut être formulée à l'encontre de ICS.
Responsabilité et couverture d'assurance	Pour tous les cours, cycles de formation et événements organisés par ICS, nous excluons toute responsabilité pour les dommages causés. Les participants sont eux-mêmes responsables d'une couverture d'assurance suffisante.
Droit d'auteur et autres droits	ICS conserve tous les droits sur les documents remis pendant le cours. Les documents ne peuvent être ni copiés ni réimprimés sans l'autorisation expresse de ICS.
Protection des données	En ce qui concerne la protection des données, nous nous référons à la déclaration de protection des données de ICS. Les données saisies lors de l'inscription sont utilisées pour l'administration des cours ainsi que pour l'envoi des mailings de ICS et, le cas échéant, pour les entrées dans les bases de données exigées par les autorités d'exécution. Il est possible de se désinscrire de la liste de diffusion à tout moment.